

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 46 (1999)
Heft: 1-2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouveau chef de la Division de l'instruction de l'OFPC

Beat Escher

OFPC. M. Hans Hess, chef de la Division de l'instruction, a quitté notre office au 30 septembre 1998, mettant à profit le système de retraite à la carte. Le choix du successeur de M. Hess au poste de chef de la Division de l'instruction a été porté sur M. Beat Escher, lic. ès sc. écon. Son entrée en fonction a été fixée au 1^{er} mars 1999.

Originaire de Zurich, M. Escher est né en 1945. En 1973, il a obtenu une licence en sciences économiques au terme de ses études aux universités de Bâle et de Lausanne. Il a ensuite complété sa formation en suivant un cours postgrade en économie d'entreprise à Pavie (Italie) et à Zurich. Pendant quatre ans, il a exercé le métier d'instructeur militaire pour assumer ensuite des fonctions de conseiller en gestion d'entreprise. Depuis 1988, M. Escher est propriétaire et responsable d'une société de conseil en management. Parallèlement à ses activités professionnelles, il a commandé un régiment d'infanterie.

M. Escher dispose d'une grande expérience, acquise en Suisse et à l'étranger, en matière de conduite, de formation et en tant que consultant. Il est également rompu à la gestion de projet et à la promotion de la qualité.

M. Markus Berger, chef de section et suppléant du chef de la division, a été chargé d'assurer la direction ad interim de la Division de l'instruction jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau chef. ▢

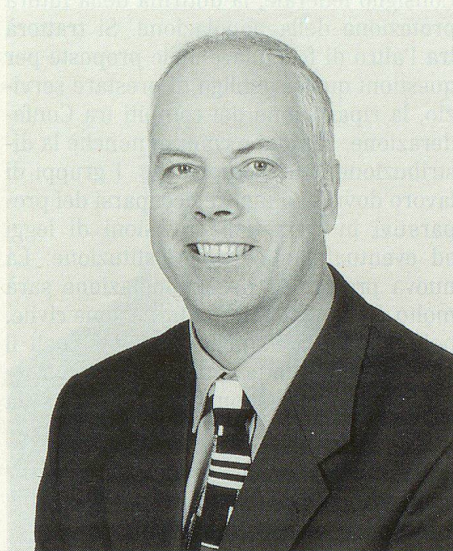


PHOTO: F. FRIEDLI

Vidéothèque de l'Office fédéral de la protection civile

Nouvelles éditions des vidéos les plus demandées

OFPC. Les deux vidéos les plus demandées de l'Office fédéral de la protection civile ont été mises à jour. Les nouvelles versions de «Catastrophes survenues en Suisse» et de «Ensemble pour aider» seront disponibles dès le 25 janvier 1999.

Le public oublie trop vite les tempêtes, les incendies, les inondations et autres catastrophes qui ont causé d'importants dommages en Suisse ces dernières années. Ceux qui ont été touchés se souviendront cependant toujours de tels événements, et aussi de l'aide qu'ils ont reçue à cette occasion. «Catastrophes survenues en Suisse» présente en 18 minutes une compilation de reportages sur divers sinistres de grande ampleur, toujours du point de vue de la protection civile. La nouvelle version de cette vidéo très appréciée couvre les années 1991 à 1998.

«Ensemble pour aider» donne une vue d'ensemble de la protection civile actuelle. La version mise à jour rend compte des innovations qui entreront en vigueur en

1999. Elle montre également les activités de la protection civile dans le domaine de l'assistance.

Commandes

On peut emprunter gratuitement ces vidéos pour illustrer des exposés ou à des fins d'instruction. Elles sont également en vente au prix de 50 francs pièce. Pour les commandes, prière d'utiliser le bulletin encarté dans le catalogue des films et des cassettes vidéo de la protection civile. On peut commander ce catalogue par téléphone au 031 322 50 36.

Numéros de commande des nouvelles versions:

V41/11 f

Ensemble pour aider

15 min

nouvelle version

V70/04 f

Catastrophes survenues en Suisse

18 min

nouvelle version

Défense générale

L'instruction confiée à l'Office fédéral de la protection civile

OFPC. L'Office central de la défense (OCD) a été dissous à la fin 1998 dans le cadre de la réforme de l'administration, comme l'a décidé en novembre 1998 le Conseil fédéral. La Section de l'instruction et de la documentation de l'ex-OCD a été intégrée à la Division de l'instruction de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC) au 1^{er} janvier 1999.

La dissolution de l'Office central de la défense n'affecte pas l'instruction en matière de politique de sécurité, qui continuera d'être assurée dans le cadre des cours d'introduction à la défense générale de l'OCD, comme c'était le cas jusqu'ici. Dorénavant, c'est la Division de l'instruction de l'OFPC qui sera responsable de ces cours, dont l'organisation incombera à la nouvelle Section de la défense générale et de l'instruction des états-majors.

L'intégration de la Section de l'instruction de l'ex-OCD au sein de l'OFPC permet la mise en œuvre de synergies. En effet, la nouvelle section assurera également les cours destinés aux états-majors des organisations de protection civile ainsi que l'instruction des organes communaux de conduite. ▢

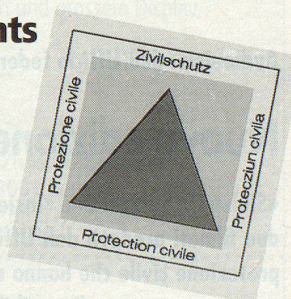
Autocollants

PCi

3×3 cm,

rouleau de

500 pièces,



Fr. 20.- au lieu de Fr. 27.50.

Adresse de commande:

Schweizerischer Zivilschutzverband
Postfach 8272, 3001 Bern,
Téléphone 031 381 65 81,
Fax 031 382 21 02.